

+ d'actus  
+ de rubriques  
+ grand format

## LE VIN À LYON

28 ADRESSES EN OR :  
BONNES TABLES,  
BISTROTS, CAVISTES

# ORDEAUX L'ANNÉE DU MÉDOC

UPS DE CŒUR DANS LES GRAVES !

EVREY-  
MAMBERTIN  
ce-à-face  
attendu

clusif !  
coup de gueule  
1<sup>er</sup> exportateur  
vin français

LE SALON  
DE LA RVF  
10 vigneronas à Paris  
programme complet

CHÂTEAU  
LATOUR-MARTILLAC  
GRAND CRU CLASSÉ DE GRAVES  
PESSAC-LÉOGNAN

Latour-Martillac :  
un superbe rapport  
qualité/prix en 2016.

Les 100  
MEILLEURS  
ROSÉS  
DE FRANCE

Liban  
23 rouges  
et blancs  
typés sud



L'AVIS DU JURISTE

# Quand le champagne attaquait Yves Saint Laurent

Le 14 octobre 2016, le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux frappait fort en faisant interdire la mention "Thé de Bordeaux" après cinq ans de lutte judiciaire. En la matière, la justice n'a fait qu'appliquer une jurisprudence datant de 1993, année où la société Yves Saint Laurent lançait son parfum Champagne destiné « aux femmes pétillantes ».

Le rapprochement avec la grande AOC française ne s'arrêtait pas au seul nom, puisque le flacon évoquait clairement par sa forme un bouchon de champagne, plaque et muselet compris.

Cependant, le droit français est très clair : la simple évocation d'une appellation d'origine viticole est interdite pour tout produit dès lors qu'elle est susceptible de détourner ou d'affaiblir sa notoriété.

La société Yves Saint Laurent fut donc attaquée en justice dès 1993 par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne et l'Institut national des appellations d'origine.

Dans un célèbre arrêt du 15 décembre 1993, la Cour d'appel de Paris a condamné la société Yves Saint Laurent qui, selon les magistrats, « a voulu créer un effet attractif emprunté au prestige de l'appellation Champagne [...] »

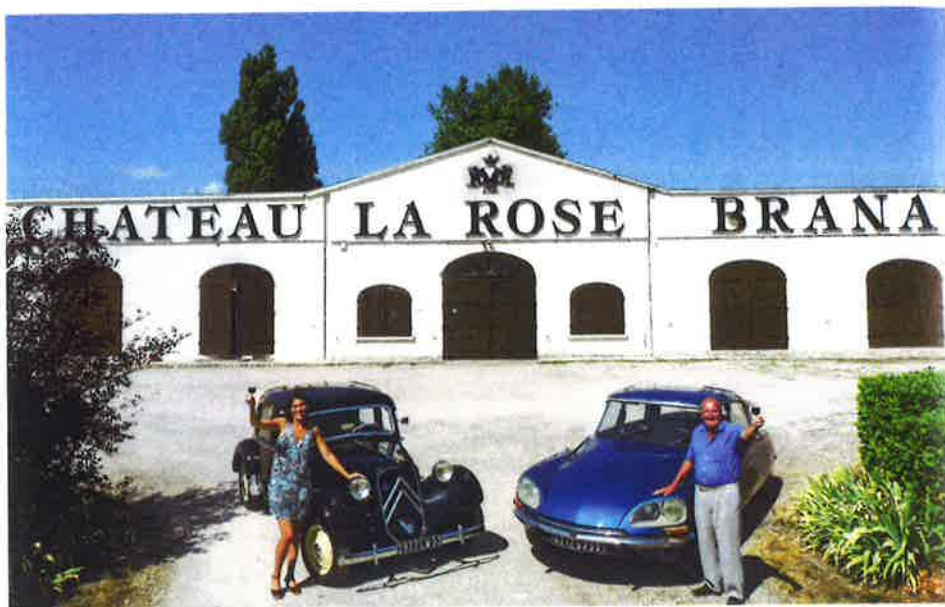
De ce seul fait, elle a, par un procédé d'agissements parasitaires, détourné la notoriété dont seuls les acteurs et négociants en Champagne peuvent se prévaloir pour commercialiser le vin ayant droit à cette appellation ».

La vente de ce parfum est donc interdite sur le sol français. Une décision logique, qui fait toujours date 23 ans plus tard.

**Jean-Baptiste Thial de Bordenave**  
Directeur du département LexWine  
au cabinet Inlex IP Expertise

VINS ET VINTAGE

# Christian et Coralie Ollier, deux deux citroënistes à Saint-Estèphe



Christian et sa fille Coralie Ollier avec leurs deux Citroën, la Traction et la DS, lancées à 23 ans d'intervalle.

La Traction de 1955 et la DS, deux autos de cinéma ! C'est à leur bord que le propriétaire de La Rose Brana sillonne Saint-Estèphe avec sa fille.

« **L**es voitures, c'est comme le vin, ça se bonifie en vieillissant ! », rigole

Christian Ollier au volant de la DS de 1974 que son père lui avait achetée d'occasion à ses débuts. Non seulement il l'a gardée, mais, en 1994, il a sauté sur une occas de l'enfer : 40 ans d'âge et seulement 120 000 km d'origine, une Traction Citroën de 1955 en parfait état avec, option rare, une horloge Bayard toujours en marche dans le moyeu du volant. « Depuis le temps qu'elle me faisait rêver cette auto révolutionnaire à son lancement, en 1934 ! », s'enthousiasme-t-il.

Première Française avec motricité à l'avant, carrosserie autoporteuse, freins hydrauliques et suspension à quatre roues indépendantes, la Traction 15 Six, avec son 6 cylindres en ligne



de 2,8 l devint la voiture préférée des gangsters pour sa vitesse (135 km/h) et sa tenue de route, exceptionnelle ! Tout comme sa fabrication à 760 000 exemplaires qui ne s'arrêta qu'en 1957, avec l'arrivée de la DS. Révolutionnaire avec sa suspension hydraulique, permettant de rouler sur trois roues, cette dernière sauva le général de Gaulle lors de l'attentat du Petit-Clamart et sera produite

à 1,4 million d'exemplaires en 20 ans.

À Saint-Estèphe, Christian adore sillonner ses vignes au volant d'une des deux. Et faire partager ce plaisir : « Je les prête souvent pour les mariages ». Pour sa fille Coralie, qui a repris le vignoble, « elles font partie du domaine, j'ai été élevée dedans, pas question de s'en séparer. Même si j'ai des souvenirs d'avoir été malade à l'arrière de la DS à cause de sa fameuse suspension ! ». • Philippe Genet (vinsetvintage.fr)